ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5I.150F18435

15ème legislature

Question N° : 18435	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)				Question écrite	
Ministère interrogé > Solidarités et santé				Ministère attributaire > Solidarités et santé		
Rubrique >professions de santé		Tête d'analyse >Pénurie de gynécologues médicaux en France		Analyse > Pénurie de gynécologues médicaux en France.		
Question publiée au JO le : 02/04/2019 Réponse publiée au JO le : 25/06/2019 page : 5904						

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de gynécologues médicaux en France et ses conséquences sur la santé des femmes. Même si le nombre de postes de formation de nouveaux gynécologues médicaux a été augmenté - 82 postes d'internes ouverts en gynécologie médicale pour cette année 2018-2019 - il n'en demeure pas moins que d'après les chiffres officiels publiés par le Conseil national de l'ordre des médecins, il reste environ 1 000 gynécologues médicaux pour 30 millions de femmes en âge de consulter, au 1er janvier 2019. Devant l'urgence de la situation, il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour la formation de nouveaux gynécologues médicaux.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.